Image not found or type unknown

Démission demande de réaliser mon préavis partiellement

Par **Ben Deshoulieres**, le **28/07/2018** à **10:08**

Bonjour,
Je suis cadre dans une entreprise, j'ai remis ma démission a mon employeur,en lui demandant de n'effectuer que partiellement mon préavis (2 mois à la place de 3).Il m'a donné comme réponse, par recommandé, qu'il déciderait plus tard en fonction du recrutement de mon remplaçant.
Comment puis je être fixé définitivement sur une date de départ? J'ai démissionné car je n'avais pas suffisamment de ressources pour faire fonctionner avec succès les services qui m'étaient confiés Prolonger cette situation n'aura rien de positif[smile7]

Par **P.M.**, le **28/07/2018** à **16:25**

Bonjour,
L'employeur n'a pas d'obligation de vous dispenser d'effectuer le préavis sauf dans les conditions éventuellement prévues à la Convention Collective applicable…
Il peut donc décider de la date à laquelle il répondrait éventuellement à votre demande...

Par **Ben Deshoulieres**, le **28/07/2018** à **17:30**

Merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés